

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 2 juillet 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** - Ouverture de la séance
- Présentation du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :
- **1000, avenue Émile-Journault - Lot 3 709 544 du cadastre du Québec** - Autoriser l'aménagement d'une dépendance et de gradins en cour avant à une distance inférieure à 5 mètres de l'emprise de la voie publique (40.18).
 - **323, 333, 343, 353 et 355, rue Chabanel Ouest - Lot 1 488 767 du cadastre du Québec** - Autoriser un pourcentage minimal de verdissement inférieur au pourcentage minimal de verdissement requis de 20 % du terrain (40.19).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents - Fondation Aléo : Communiqué portant sur l'accueil des 23 boursiers par la direction de Cascades lors de la 21^e édition du Programme Cascades pour la remise de 100 000\$ en bourses et en services aux athlètes.
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2025.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2025.
- 10.09** Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat de gré à gré à Construction Morival Itée pour des services de réfection et d'ajout d'un système d'approvisionnement en eau, pour le jardin communautaire Gérard-Legault - Dépense totale de 50 000 \$, taxes incluses (contrat : 49 899,15 \$ + budget de contingences : 100,85 \$) (AC-GAG-DDT_2025_0032).
- 20.02** Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2025-014 pour des travaux d'aménagement d'une micro-place à l'intersection des rues Prieur et Parthenais en raison des prix de soumissions élevés - 3 soumissionnaires.
- 20.03** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 20 000 \$ aux organismes suivants : Association commerciale et citoyenne Youville (ACCY) (10 000 \$) et Mural (10 000 \$) pour la réalisation de murales dans l'arrondissement / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.04** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (31 723 \$) et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC) (35 003 \$), pour la période du 1^{er} avril 2025 au 30 mars 2026, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.05** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 70 000 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.06** Accorder un soutien financier spécial de 40 000 \$ à Société de développement Écoquartier Louvain afin de soutenir les activités de développement de l'écoquartier Louvain Est pour l'année 2025 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.
- 20.07** Modifier la résolution CA25 09 0151 afin de remplacer le montant de 35 000 \$ par 20 000 \$.
- 20.08** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 9 198 \$ aux organismes suivants : Club de patinage de vitesse Montréal-Ahuntsic (CPVMA) (4199 \$) et Le Club Hakudokan inc. (4999 \$) dans le cadre du programme sport 2025.
- 20.09** Accorder un contrat de gré à gré à Signalisation Kalitec inc. pour l'acquisition et l'installation d'afficheurs de vitesse pour une somme maximale de 85 081,50 \$, taxes incluses (AC_GAG_DDT_2025_0035).

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025.
- 30.02** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les besoins en ressources associées aux opérations des lieux d'entreposage de la neige lors des opérations de chargement dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour les années 2025, 2026 et 2027.
- 30.03** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 900 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

- 30.04** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 3000 \$ aux organismes suivants : Service des loisirs Christ Roi (1000 \$) et Carrefour Jeunesse Emploi Ahuntsic (2000 \$), afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.05** Affecter un montant total de 1 030 700 \$, provenant du déficit de gestion de 2024 dans les réserves de l'arrondissement.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Autoriser la directrice de l'arrondissement à approuver la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 3 juillet au 1er septembre 2025 et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3), une ordonnance visant à limiter la tarification à la seule période des fins de semaine pour deux (2) espaces de stationnement tarifé situés du côté sud de la rue Chabanel Ouest, à l'est de l'avenue du Parc.
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction ouest sur la rue Sauriol Est, entre les rues De Saint-Firmin et D'Iberville.
- 40.05** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin de retirer une signalisation d'obligation de virage à droite à l'approche ouest de l'intersection de la rue Lauraine-Vaillancourt, en direction sud, sur la rue Meilleur.
- 40.06** Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chap. C-4.1, chapitre 3, paragraphe 9°), une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite de 50 km à 40 km sur cinq (5) axes du réseau artériel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 40.07** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 9920, 9922 et 9924, rue Clark, ériger sur le lot 1 996 782 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003528554.
- 40.08** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 12495, rue de Serres, érigé sur le lot 4 670 479 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir quatre (4) unités de stationnement exigibles dans le cadre d'un changement d'usage - Demande de permis 3003554798.
- 40.09** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 10704 et 10706, rue J.-J.-Gagnier et 2875, boulevard Henri-Bourassa Est, érigé sur le lot 1 742 534 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003429874.

- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à identifier 46 places de stationnement tarifé sur la rue Saint-Hubert, côté est, entre l'avenue Émile-Journault et la rue Chabanel Est ainsi que 20 places de stationnement tarifé sur le côté sud de l'avenue Émile-Journault, entre la rue Marcel-Cadieux et l'avenue Christophe-Colomb et abroger l'ordonnance OCA24 057.
- 40.11** Adopter le Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (RCA14 09002) (réf. : 1253060017).
- 40.12** Adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274), afin de régir les établissements d'hébergement touristique.
- 40.13** Refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274), l'installation d'une enseigne sur socle pour le local commercial situé au 6319, boulevard Gouin Ouest - Lot 2 375 652 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003491852.
- 40.14** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'aménagement du sous-sol du bâtiment situé au 545, rue Legendre Ouest à d'autres fins qu'une aire de stationnement - Lot 1 488 813 du cadastre du Québec - Zone 1309.
- 40.15** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation à des fins de lieu de culte d'une partie du deuxième étage du bâtiment situé au 500, rue de Port-Royal Ouest - Lot 1 488 863 du cadastre du Québec - Zone 1293.
- 40.16** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser la démolition et la construction de bâtiments municipaux sur la propriété située au 999, boulevard Henri-Bourassa Ouest - Lot 3 879 345 du cadastre du Québec - Zones 1185, 1197, 1208, 1212 et 1217.
- 40.17** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 1100, avenue Berthe-Louard - Lot 2 498 042 du cadastre du Québec - Zone 1424.
- 40.18** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 1000, avenue Émile-Journault, l'aménagement d'une dépendance et de gradins en cour avant à une distance inférieure à 5 mètres de l'emprise de la voie publique - Lot 3 709 544 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003524330.
- 40.19** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 323, 333, 343, 353 et 355, rue Chabanel Ouest, un pourcentage minimal de verdissement inférieur au pourcentage minimal de verdissement requis de 20 % du terrain - Lot 1 488 767 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003549462.
- 40.20** Retirer les résolutions CA25 09 0066, CA25 09 0096 et CA25 09 0136, adoptées en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la modification du projet relatif aux terrains vacants situés sur la rue Meilleur, à l'angle de la rue Sauvé Ouest - Zone 1262.

- 40.21** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'usage résidentiel dans le bâtiment situé au 12435, avenue de la Miséricorde - Lot 4 670 480 du cadastre du Québec - Zone 1083. District Bordeaux-Cartierville.
- 40.22** Approuver, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010), une demande visant à autoriser, pour un terrain vacant du Marché central, un usage événementiel et transitoire incluant une « activité multimédia » et une « activité récréative » - Lot 2 349 642 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003549506.
- 40.23** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à modifier le projet particulier autorisé par la résolution CA17 090259, afin de permettre l'augmentation de la hauteur de 4 à 6 étages pour la phase 6 du projet Crown, situé sur le terrain vacant à l'angle de la rue Meilleur et de la rue Sauvé Ouest - Lot 6 191 167 du cadastre du Québec - Zone 1262.
- 40.24** Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 40.25** Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA13 09010) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de modifier les classes des usages I.2 du District central et d'ajouter l'usage « pôle de mobilité ».

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2025.
- 60.02** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 7 mai 2025.
- 60.03** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est tenue le 3 juin 2025 pour la résolution CA25 09 0136 visant à modifier le projet particulier relatif aux terrains vacants situés sur la rue Meilleur, à l'angle de la rue Sauvé Ouest (CA17 09 0259), afin d'augmenter la hauteur de 4 à 6 étages pour les phases 4, 5 et 6 du projet Crown - Lots 6 191 172, 6 191 166 et 6 191 167 du cadastre du Québec - Zone 1262.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance